

## Stratégie régionale Faune exotique envahissante – Demande de subvention DREAL - Phase 4 – 2<sup>ème</sup> partie

### Contexte

En 2016, la délégation PACA-Corse de l'ONCFS dans le cadre d'une convention avec la DREAL PACA a mené des travaux sur les groupes taxonomiques des oiseaux et des mammifères qui ont conduit à une liste de 33 espèces d'oiseaux et de mammifères exotiques envahissants à l'échelle régionale et hiérarchisée en fonction de leurs risques d'impacts et de leurs possibilités d'introduction en Provence-Alpes-Côte d'Azur. Les méthodologies d'évaluation des risques et la liste d'espèces ont été validées en CSRPN en mai 2016.

En 2017, la DREAL PACA confie au CEN Provence-Alpes-Côte d'Azur la préfiguration d'une stratégie régionale espèces exotiques animales envahissantes afin de définir le cadre institutionnel et réglementaire, identifier les acteurs concernés, les actions menées et leurs attentes et dimensionner les ambitions de la future stratégie et définir sa gouvernance. 45 espèces animales ont été identifiées dont 20 font l'objet de programmes de lutte.

En 2020, les partenaires ont sollicité l'ARBE afin qu'elle anime la mise en œuvre de l'élaboration de la stratégie Faune exotique envahissante en Provence-Alpes-Côte d'Azur, en lien étroit avec la DREAL PACA, l'OFB et les partenaires, notamment le CBNMED et le CEN.

### Objectif

Assurer la coordination du partenariat et l'animation de l'élaboration de la Stratégie régionale faune exotique envahissante en lien avec les cofinanceurs et les partenaires scientifiques et techniques.

### Actions prévues

En co coordination avec l'Office Français de la Biodiversité, des mois d'avril à septembre 2021, il était prévu :

1. Lancement de la démarche:
  - Présentation de la gouvernance et du programme de travail
2. Projet de cadre méthodologique
  - Présentation de la méthodologie de catégorisation par groupes d'espèces pour les mammifères élaborée par l'OFB
  - Préparation de la validation du cadre méthodologique pour l'ensemble de la faune
3. Lancement de l'actualisation du diagnostic social
  - Sur la base du rapport réalisé par le CEN PACA
4. Préparation de la validation du cadre méthodologique et du diagnostic social
5. Lancement de l'élaboration du plan d'actions
  - Modalités de mise en place d'un réseau de surveillance et de détection précoce

## Bilan synthétique d'avril à septembre 2021

Le premier Comité technique réuni le 8 avril 2021 a permis d'installer la gouvernance et de redéfinir le planning de réalisation des actions pour les 6 mois prévus.

La gouvernance a été validée. Quatre comités ont été créés : COPIL de suivi, COTECH, COTECH élargi et le Comité Scientifique et Technique (CST).

Après réunion des partenaires scientifiques et techniques, et au vu des données disponibles et de la disponibilité des experts, il s'est avéré que le déploiement de cette stratégie demandait 36 mois de travail pour atteindre l'objectif d'opérationnalité.

Le travail à réaliser était prévu sur 4 phases sur 3 ans ; à la suite du dernier Comité de Pilotage et au vu des contraintes de récolte des données, le calendrier de réalisation a été revu et le travail scindé en 5 phases :

**La réalisation de la phase 1, d'avril à septembre 2021** a permis de mettre en place et d'animer la gouvernance de la mission, d'actualiser et consolider la méthodologie pour l'élaboration des listes, de constituer 4 groupes de travail pour la faune vertébrée afin de commencer à catégoriser les espèces sur les groupes mammifères, poissons, amphibiens, reptiles et oiseaux et en parallèle, de réaliser un début de catalogage les autres espèces faunistiques : mollusques, arthropodes sans crustacées, crustacées et autres espèces, de mettre en place des outils de partage, de recenser les experts pour la faune invertébrée (finalisation) , de réaliser la fin des analyses d'impacts et d'incidences pour la faune vertébrée et de présenter la méthodologie d'élaboration des listes d'espèces animales exotiques envahissantes au CSRPN.

Ont été également réalisés :

- Création d'un espace dématérialisé partagé faune invertébrée
- Recensement des experts pour la faune invertébrée (finalisation)
- Début des analyses d'impacts et d'incidences pour la faune vertébrée

Présentation CSRPN de la méthodologie d'élaboration des listes d'espèces animales exotiques envahissantes

## Phase 2-A : 8 novembre 2021 au 7 mai 2022, a permis :

- Constitution des groupes de travail pour la faune invertébrée suite au recensement des experts + lancement du CST invertébrée
- Analyse de la faisabilité de constituer un comité éthique
- Échange avec le CEN Occitanie
- Poursuite de la catégorisation des espèces animales exotiques envahissantes ou potentiellement envahissantes et formalisation d'un document de synthèse :
- Travail par groupes de travail avec sollicitation des experts sur les espèces concernées
- Analyse de l'opportunité et de la faisabilité d'intégrer le volet marin suite à l'avis du CSRPN
- Animation de la gouvernance et lien avec le CRSPN

### **Phase 2-B : 8 mai 2022 au 7 novembre 2022, a permis :**

- Finalisation des listes d'espèces exotiques envahissantes
- Validation des listes par : le CST, COTECH, le COTECH élargi, et le COPIL
- Complément au Diagnostic social du CEN PACA
- Recensement des acteurs régionaux pour constituer les ateliers nécessaires à la réalisation du plan d'actions
- Constitution des ateliers
- Démarrage du travail d'élaboration du plan d'actions de lutte par catégorie d'espèces

### **Phase 3 : 8 novembre 2022 au 7 mai 2023 – en cours**

#### *Novembre à décembre :*

- Début de l'élaboration du plan d'actions (ou programme opérationnel) de lutte par catégorie d'espèces avec le COTECH
- Poursuite de l'élaboration des listes EEE
- Actions de recherche pour l'amélioration des connaissances en lien avec les partenaires
- Échange d'information et participation aux journées du Réseau d'Expertise Scientifique et Technique du Centre de ressources Espèces Exotiques Envahissantes

#### *Janvier à mai 2023 :*

- Finalisation des listes EEE en lien avec les experts
- Poursuite de la réflexion sur l'élaboration de la stratégie et du plan d'actions
- Réflexion pour la création d'un ou plusieurs indicateurs relatifs à la Stratégie régionale Espèces Animales Exotiques Envahissantes en lien avec l'ORB
- État de l'art de la réglementation en lien avec les espèces animales exotiques envahissantes
- Début du recensement des acteurs régionaux pour constituer les ateliers nécessaires à la réalisation du plan d'actions

### **Phase 4 : 8 mai 2023 au 7 mai 2024**

#### **Première partie - phase 4 A : du 8 mai 2023 au 7 novembre 2023**

- Fin des listes Arthropodes
- Démarrage de la rédaction de la stratégie en lien avec les membres du COTECH (Cadre méthodologique (OFB), Plan d'actions (OFB et ARBE), Évaluation de l'état d'avancement (méthodologie d'évaluation simplifiée et indicateurs de suivi) (DREAL)
- Démarrage du travail d'élaboration du Plan d'Actions
- Finalisation du recensement des acteurs régionaux pour constituer les ateliers nécessaires à la réalisation du plan d'actions
- Présentation au CSRPN des listes finalisées
- Organisation des ateliers : définition de la date et méthodologie
- Animation de la gouvernance

#### **Deuxième partie - phase 4 B : 8 novembre 2023 au 7 mai 2024**

- Organisation des ateliers, selon date définie dans phase 4A
- Finalisation de la rédaction du Plan d'Actions
- Finalisation de la rédaction de la stratégie en lien avec les membres du COTECH
  - Cadre méthodologique (OFB)
  - Plan d'actions (OFB et ARBE)



- Évaluation de l'état d'avancement (Méthodologie d'évaluation simplifiée et indicateurs de suivi de la stratégie EAEE) (DREAL)
- Présentation du plan d'actions au CSRPN
- Suivi de la stratégie
- (Analyse des modalités de mise en place d'un réseau de surveillance de détection précoce en lien avec les partenaires – à intégrer au Plan d'actions)

La présente demande de subvention concerne la phase 4B. Le plan de financement est présenté ci-dessous.

Plan de financement prévisionnel phase 4 – 2ème partie 8 novembre 2023 au 7 mai 2024			
Dépenses		Recettes	
		AIDES publiques :	
Dépenses directes	200	Union européenne	
Déplacements	500	Etat	30000
frais de structures	3600	Collectivité territoriale :	
Frais généraux RH	5700	Auto-financement :	15 000
Frais RH mission	35000		
<b>TOTAL</b>	<b>45 114,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>45 000,00 €</b>